



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement  
des communes  
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



**COMMUNE DE VIF**

# SOMMAIRE

---

- 3** Introduction
- 4** Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 8** Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 16** Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 19** Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



# INTRODUCTION

---

**Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.**

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.**

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions «socles», dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
  -  Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
  -  Autres actions issues du Plan air-énergie-climat de la Ville de Grenoble (les numéros entre parenthèse font référence aux actions détaillées dans ce Plan, accessible en ligne <https://www.grenoble.fr/1455-plan-d-action-air-energie-climat-2019-2025.htm>)
-  Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

## **La commune de VIF**

**s'engage à mettre en œuvre  
les actions détaillées ci-après  
à horizon 2026.**

---

# AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

-  ■ Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre notamment au travers du magazine de la Ville et de son site internet.
-  ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs à l'occasion de projets ou d'actions communales...
-  ✓ Poursuivre le maintien d'espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
-  ✓ Poursuivre l'entretien réalisé par les chasseurs et replanter les parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.
-  ✓ Poursuivre la démarche engagée en 2021 de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) "Rive gauche du Drac", en collaboration avec le Département, la Métropole et 8 autres communes.
-  ✓ Poursuivre le travail engagé autour du futur espace naturel sensible (ENS) du Parc de la Visitation, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

### Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

-  ■ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité notamment dans le Parc de la Visitation et Champollion, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
-  ✓ Poursuivre le déploiement de la gestion différenciée des espaces verts notamment dans le Parc de la Visitation et Champollion, et un entretien favorable à la biodiversité.  
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.



✓ Poursuivre la diversification des essences plantées dans les espaces verts (notamment ronds points, Rue Champollion, parking Salle des Fêtes) pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...



✓ Poursuivre la plantation, l'entretien et la préservation des haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.

✓ Poursuivre le projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.

✓ Aménager une mare, en partenariat avec la LPO.



✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse, en poursuivant notamment le déploiement des LED, les changements automatiques de température de couleur, et la réduction du flux lumineux

## Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville



✓ Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : friches urbaines, cours intérieures d'immeubles, pieds de façades sud et ouest pour éviter la réverbération solaire, délaissés de voirie, façades et toitures de bâtiments, cours d'écoles...



✓ Poursuivre les campagnes de plantation dans les espaces verts communaux comme le Pumptrack, parking de la salle des fêtes...



⚖ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi



✓ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.



✓ Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : Hydroseeding cimetière Genevrey, projet Artelia Ecole Champollion, parking salle des fêtes.



✓ Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux, relais vers des associations, etc. Répliquer l'action réalisée sur le parc Champollion.

## Limiter l'artificialisation des sols



⚖ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.



✓ Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

## ADAPTATION

### Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

-   Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain en pointant notamment le centre bourg et le plateau sportif.
-   Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation de la ville et retour de l'eau, végétalisation ou ombrage des façade sud et ouest qui accumulent de la chaleur...
-   Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations. Inciter les promoteurs privés à faire de même.
-   Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces
-   Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement. Répliquer l'action menée sur l'ancien camping.
- Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).

### Anticiper et gérer les risques

-   Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, crues, feux de forêts,...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.  
Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
-   En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).
-   ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
-   Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.  
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (chenilles processionnaires, moustiques, ambrosie...) notamment via l'installation de nichoirs à mésanges pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

## Préserver et gérer la ressource en eau



■ Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.



⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.



☑️ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation des cours d'écoles Reymure et Champollion, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...



☑️ Poursuivre la mise en place des systèmes de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts communaux et en faire l'évaluation pour répliquer l'opération à chaque fois que pertinent. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...

☑️ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.



☑️ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.  
-Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.  
-Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

# AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

## HABITAT

### Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

-   Relayer les possibilités de conseil aux économies d'énergie (tel que l'Espace Info Énergie de l'Isère) par exemple lors d'évènements locaux comme "La Vallée de la Gresse en Fête".
-   Poursuivre la sensibilisation des habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

### Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

-   Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.  
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des évènements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
-   Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
-  Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
-  Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

### Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

-   Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
-   Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois, notamment via les réseaux sociaux, le magazine de la commune et pour les nouveaux arrivants sur la commune.
-   Contribuer à faire connaître l'Aide Solaire Thermique



- ✓ En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

## Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves



- ⚖️ Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

## MOBILITÉ

### Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune



- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile.
- ✓ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée".

### Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité



- ✓ Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).  
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.



- ✓ Afficher dans l'espace public et les bâtiments communaux des plans multimodaux (itinéraires piétons et cyclables, arrêts de transports en commun...).



- ✓ Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture, écoles à vélo... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.



- ✓ Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables comme la V64, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.



- ✓ Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune via l'aménagement du centre bourg et faciliter les cheminements piétons et vélos.  
Par exemple :  
- Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... en partenariat avec la Métropole.  
- Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs



- ✓ Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode) comme lors de l'inauguration du pumtrack, sur le marché ou en déchetterie.

### Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ✓ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires, distribution de tickets de bus lors du forum des associations...



Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.

Encourager et faciliter le covoiturage notamment en faisant la promotion du parking relai sous le pré.



Encourager l'autopartage, notamment via la rubrique développement durable du site internet de la commune.



Encourager et organiser l'autostop, notamment via la rubrique développement durable du site internet de la commune.

### **Encourager la conversion énergétique des véhicules**

Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules électriques auprès des particuliers.

Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions, notamment via la rubrique développement durable du site internet de la commune.

## **AMÉNAGEMENT**

### **Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement**



Utiliser un référentiel d'aménagement durable sur le projet de Médiathèque : avec des critères de performance énergétique des nouvelles constructions et de production d'énergies renouvelables ; prenant en compte l'impact des matériaux utilisés dans une approche analyse du cycle de vie (ACV) ; encourageant l'utilisation de bois local pour soutenir l'agroforesterie et développer la séquestration carbone sur le territoire. Ce référentiel pourra également être élargi à la végétalisation des projets, leur perméabilité, et leur adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...). Appliquer ce référentiel à l'ensemble des projets d'aménagements portés par la collectivité, et échanger avec les porteurs de projets privés pour une appropriation de ces dispositions. Contrôler a minima le respect des dispositions énergie du PLUi.

### **Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements**



Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centres-bourgs. Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.



Dialoguer avec les promoteurs privés pour inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier ou de réaménagement, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie. Faciliter l'implantation des commerces de proximité (par exemple, en mettant à disposition des locaux, en réservant des surfaces dans les nouveaux projets de construction, ...).



Créer ou soutenir la création d'un espace de coworking permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail : mise à disposition de locaux, future Médiathèque...

## Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur



- ☑ Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, pour des projets en partenariat avec la Métropole ou recourant à un financement et une gestion participatifs.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières, notamment via la rubrique développement durable du site internet de la commune.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux



- ☑ Recenser les sites privés artificialisés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant et communiquer auprès de leurs propriétaires sur les intérêts, y compris économiques, d'y installer une centrale de production.



- ☑ Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables.

# AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

### Soutenir l'agriculture locale

-   Inventorier les friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs.
-   Encourager les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols...
-   Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts
-   Accompagner et soutenir techniquement et/ou financièrement les projets professionnels d'agriculture urbaine : mise à disposition de parcelles pour fauche, notamment dans les parcs Visitation et Champollion
-   Initier une concertation locale, incluant agriculteurs mais également habitants, pour limiter l'usage des pesticides d'origine chimique.

### Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

-   Faire connaître l'offre alimentaire locale.  
Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
-   Organiser des marchés de producteurs. Accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales, solidaires et de la vente directe. Faciliter les groupements d'achats.
-   Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale comme la fête des commerçants.

### Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.  
Poursuivre la mutualisation des services de restauration collective à l'échelle des 5 communes (Le Gua, Miribel Lanchâtre, StPaul de Varcès, Varcès et Vif), et envisager de l'étendre à d'autres acteurs.

- ⚖️ Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
  - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
  - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
  - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- 💡  Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective :
  - Aller au-delà des seuils réglementaires et proposer des produits de qualité et durables plus régulièrement, qu'ils soient labélisés ou non : 55% de la note du critère technique (70%) du CCTP du marché de restauration est dédié à la performance en matière de qualité et de protection de l'environnement.
  - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture du territoire et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
- 💡  Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale.
 

Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.

Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- 💡  Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines
- 💡 ⚖️ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Poursuivre le passage de 5 à 4 compostantes pour limiter le gaspillage et travailler à de nouvelles mesures.
 

Rechercher un débouché pour les excédents.
- 💡  Poursuivre l'utilisation alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronormes, barquettes compostables...

## JARDINAGE ET COMPOSTAGE

### Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- 💡  Inventorier les terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables.
- 💡  Poursuivre le soutien aux jardins partagés nourriciers (Les jardins du Picaban sur terrain communal), potagers éducatifs ou ruchers collectifs (achat de terrains Vicat pour mise à disposition d'un Rucher Partagé)
- 💡  Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).

### Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- 💡  Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- 💡  Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- ⚖️ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

## Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts



- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

## ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

### Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets



- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

### Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries



- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets, notamment aux nouveaux arrivants.



- ✓ Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.

- Lutter contre les dépôts sauvages.

Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

- ✓ Communiquer auprès des habitants le bilan annuel des eaux usées et des déchets transmis par la Métropole.

### Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi



- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits en faisant la promotion du Repair Café de la Vallée de la Gresse en Transition par exemple.



- ✓ Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : ressourceries, gratuiteries, ateliers de réparation, fab-lab...



- ✓ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...). Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques, gratifierias.

Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.



- ✓ Poursuivre l'opération de collecte de textiles organisée depuis 2019 par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

## Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation



- ✓ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...

Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...) au travers des ateliers du centre social.



- ✓ Encourager les commerçants et restaurateurs volontaires à réduire leurs déchets, ainsi qu'à mettre en place l'achat de produits en vrac et issus de circuits courts, ou proposés dans des contenants consignés : actions de sensibilisation, accompagnement adapté, valorisation de leurs actions via les canaux de communication communaux.

Accompagner les producteurs ou un groupement de producteurs à la mise en place d'un dispositif de consigne pour réemploi des contenants : soutien technique (mise à disposition d'un local de stockage...) ou financier (financement d'une laveuse...).

Initier une démarche de marché alimentaire zéro-déchet ou 100% trié, en lien avec le service développement économique de la Métropole : inciter les commerçants présents sur le(s) marché(s) à réduire leurs déchets d'emballages, et encourager les habitants à amener leurs propres contenants.

- ✓ Encourager les crèches et les assistantes maternelles (via les relais d'assistantes maternelles - RPE) à l'utilisation de couches lavables : aides à l'investissement, relais des dispositifs d'accompagnement, formation, incitation à l'acceptation des enfants avec couches lavables...

Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

# AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

## MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

### Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ☑ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- ☑ Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services, notamment au travers du livret d'accueil.

### Organiser la gouvernance interne



- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

Par exemple :

- Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
- Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
- Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrera cette mission dans sa fiche de poste.



- ☑ Désigner ou identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Energie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi.



- ☑ Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (de type commission extra-municipale).

### Suivre et évaluer les actions engagées



- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.  
Par exemple : schémas directeurs, plans...

## MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

### Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- ✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.  
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- ✓ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ✓ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
- ✓ Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place via un relai d'information au services "Associations" et la modification du règlement intérieur des bâtiments et structures communales.
- ✓ Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable. Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- ✓ Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- ✓ Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur via les sondes de mesures notamment.
- ✓ Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle, aide financière de 100 € à l'achat d'un VAE.
- ✓ Poursuivre le tri des déchets et de compostage des déchets végétaux dans le cimetière communal.

## MOBILISATION DES HABITANTS

### Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie



- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.



- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.



- ☑ Limiter la publicité sur la commune, pour favoriser la sobriété dans la consommation.

### Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants



- ☑ Profiter d'évènements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.

# AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

## PATRIMOINE BÂTI

### Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Poursuivre le suivi des consommations énergétiques de la commune réalisé par l'ALEC et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ☑ Suivre l'instrumentation en place (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.  
Par exemple :  
Une fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.  
- Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ☑ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.
- ☑ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision du contrat unique d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant.

### Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique voir favoriser les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ☑ Évaluer le schéma directeur immobilier de 2013 ainsi que sa PPI et mettre les documents à jour si nécessaire.
- ☑ Finaliser le remplacement des chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ☑ Poursuivre le remplacement des équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ☑ Poursuivre le remplacement des équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

### Rénover les bâtiments publics

- ⚖️ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ☑ Finaliser la programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

- ✓ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.  
Par exemple :
  - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
  - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

### **Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves**



- ✓ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- ✓ Finaliser un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale du projet de Médiathèque, incluant par exemple :
  - Performances énergétiques ;
  - Production d'ENR ;
  - Analyse du cycle de vie (ACV) pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement ;
  - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...);
  - Tri des déchets de chantier et réemploi des matériaux.

### **Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public**

- ⚖ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

### **Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics**

- ✓ Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

## **ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION**

### **Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal**



- ✓ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois, à envisager lors de la rénovation de l'école Marie Sac



- ✓ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est pas possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.



- ✓ Poursuivre l'achat d'électricité verte pour les consommations communales via le marché avec l'UGAP.



- ⚖ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher

## VÉHICULES

### Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool).

### Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Poursuivre le renouvellement progressif de la flotte communale, pour des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de GES et de pollution atmosphérique (exemple : très performant, électrique, bio-GNV, hydrogène...), en commençant par les plus anciens ou polluants.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

## COMPÉTENCES

### Agir sur l'éclairage public



- Suivre les consommations de l'éclairage public.



- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.



- Poursuivre la gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).



- Renouveler les point lumineux :
  - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
  - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.

## Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ✓ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique). Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

## Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ✓ Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude...  
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.  
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

-  ✓ Dans les locaux : finaliser l'installation de petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
-  ✓ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

-  ■ Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.  
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.
-  ✓ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires de travail, lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

-  ■ Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.



- ✓ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.

Par exemple :

- Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
- Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
- Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.



- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

Par exemple :

- Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
- Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
- Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).

## Instaurer une politique d'achats publics responsables



- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...



- ✓ Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

## Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable



- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque événement organisé sur le territoire communal.

Comprenant par exemple :

- S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
- Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
- Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.



- Contribuer à faire connaître le pack éco-événement : Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.



- ✓ S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les événements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-événement, et le prêter gratuitement pour tous les événements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

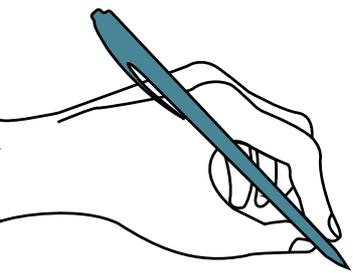
## Mettre en place un usage responsable du numérique

-   Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
-   Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.  
Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
-   Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible.  
Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité.  
Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.
-   Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...)

## Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
  - Envers les agents de la commune.
  - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire  
de la commune de Vif**

**Monsieur le Président  
de Grenoble-Alpes Métropole**

Guy Genet

Christophe Ferrari

Fait à : .....

Le : .....

